



**TARN-ET-GARONNE
AMÉNAGEMENT**

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL REUNION DU 20 FEVRIER 2026

L'An deux mille vingt-six et le 20 du mois de février (20.02.2026) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Aménagement, convoqué le 13 février 2026, s'est assemblé en présentiel (Salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (via l'application BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Thierry DELBREIL, 1er Vice-Président de Tarn-et-Garonne Aménagement.

DELIBERATION N°02/2026-03 CESSION D'UN VEHICULE PEUGEOT 3008

Nombre de membres en exercice : 21, soit 682 voix	
Nombre de membres présents : 9, soit 265 voix	M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. SALOMON Bernard (3^{ème} Vice-Président), M. BESIERS Jean-Philippe (délégué titulaire), M. GARGUY Bernard (délégué titulaire), M. JEANJEAN Claude (délégué titulaire), Mme PALMIE Agnès (déléguée titulaire), M. QUATRE Christian (délégué titulaire), M. VIGOUROUX Claude (délégué titulaire)
Nombre de membres représentés : 5, soit 238 voix	M. BAYLET Jean-Michel (Président) a donné pouvoir à M. GARGUY, M. TUYERES Stéphane (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. DELBREIL Mme LE CORRE Christiane (déléguée titulaire) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE, M. CROS Emmanuel (délégué titulaire) a donné pouvoir à M. QUATRE Mme DELBREIL Sophie (déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. BESIERS
Nombre de membres absents excusés : 7, soit 179 voix	M. LAMBOLEY Thierry (délégué titulaire) Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) M. PALACH Josian (délégué titulaire), Mme PIZZINI Françoise (déléguée titulaire) Mme RIGAUD Marion (déléguée titulaire) M. TERRENNE Jean-Paul (délégué titulaire) M. WEILL Michel (délégué titulaire)
Quorum : 342 voix	Atteint

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance Mme BOURDONCLE Catherine.

Le véhicule Peugeot 3008, immatriculé FR-649-FS, acquis par le syndicat en juillet 2020, peut faire l'objet d'une cession auprès de la SA Macard dans le but de souscrire un contrat de leasing pour un nouveau véhicule.

Le montant de la cession, évalué à 7000 €, sera intégré comme apport dans le nouveau contrat, permettant une minoration des frais de location mensuels.

Ce montant étant supérieur à la somme de 4 600 €, somme jusqu'à laquelle le Comité syndical a donné délégation au Président par délibération n° 10/2021-04 pour décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers, une délibération du Comité syndical est nécessaire pour autoriser le Président à le céder.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à vendre en l'état la Peugeot 3008 pour un prix de cession de 7000 € à la SA Macard, dans le but de souscrire un contrat de leasing pour un nouveau véhicule ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents relatifs à cette cession

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **20 FEV. 2026**

Et de la publication le **23 FEV. 2026**

Fait à Montauban, le 20 février 2026

La Secrétaire de séance



Catherine BOURDONCLE

Le 1er Vice-Président



Thierry DELBREIL

AR Préfecture

Cession d'un véhicule Peugeot 3008

Identifiant unique de l'acte :	082-200061257-20260220-02202603-DE
Numéro d'acte :	02202603
Date de décision :	20/02/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	3-6-2-0-0 (Domaine et patrimoine / Autres actes de gestion du domaine prive / autres)
Fichier acte :	02 2026 03 Cession de véhicule.pdf
Collectivité émettrice :	TARN-ET-GARONNE AMENAGEMENT
Acte transmis par :	Audrey ALBERT

Date d'envoi de l'acte :	20/02/2026 16:34:36
Date de réception de l'AR :	20/02/2026 16:34:45